

Discours de la députation de la section Lepeletier (Paris) et réponse du président, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

Jean-Jacques Régis de Cambacérès, Antoine-Christophe Merlin (de Thionville)

Citer ce document / Cite this document :

Cambacérès Jean-Jacques Régis de, Merlin (de Thionville) Antoine-Christophe. Discours de la députation de la section Lepeletier (Paris) et réponse du président, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17483_t1_0076_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

12

La section de l'Arsenal [Paris] en masse vient témoigner sa satisfaction de l'Adresse au Peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section de l'Arsenal, du 20 vendémiaire an III] (24)

Par lequel il appert; que lecture faite de l'adresse au peuple faite par la Convention; l'assemblée d'un mouvement spontané a arrêté d'aller en masse à la Convention, et qu'il seroit fait une adresse à cet effet; laquelle faite a été adoptée à l'unanimité ainsi qu'il suit :

Représentans du peuple,

L'assemblée générale de la section de l'Arsenal, à l'ouverture de la séance du décadi vingt du présent, a fait lecture de votre adresse au peuple français. Les vérités qu'elle renferme, ont excité à l'instant le mouvement unanime de se présenter en masse devant vous; non pas pour vous remercier, mais vous inviter à soutenir jusqu'à la fin le maintien de la république française, une et indivisible (25).

*Signé DERAY, président,
DUVAL, secrétaire.*

13

La section Lepeletier [Paris] en masse déclare qu'elle a secoué le joug insupportable des forcenés anarchistes. Elle jure guerre à mort aux tyrans, aux fourbes, aux fripons, aux aristocrates, aux hommes de sang. Que ceux-là, ajoute-t-elle, qui demandent la terreur, aillent évoquer les ombres de Néron et de Robespierre : obéissance à la loi, respect et reconnaissance à la Convention nationale, reconnaissance à nos frères d'armes, secours à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins et à tous les infortunés, dévouement sans bornes à la patrie; voilà nos sentimens et nos principes. Elle termine par des remerciemens de l'Adresse au Peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président;

(23) P.-V., XLVII, 121. *Ann. Patr.*, n° 650; *Ann. R.F.*, n° 21; *C. Eg.*, n° 785; *F. de la Républ.*, n° 21; *Gazette Fr.*, n° 1015; *J. Fr.*, n° 747; *J. Mont.*, n° 1; *J. Paris*, n° 22; *M.U.*, XLIV, 332.

(24) C 322, pl. 1353, p. 15. *Débats*, n° 751, 327.

(25) C 322, pl. 1353, p. 15. *Moniteur*, XXII, 225; *Bull.*, 21 vend.

impression et distribution de cette adresse aux membres de l'Assemblée (26).

La section Lepeletier entre au milieu des applaudissemens (27).

[La section Lepeletier à la Convention nationale] (28)

Citoyens représentans,

Les citoyens de la section Lepeletier se trouvent enfin libres de venir vous exprimer leurs vœux et pour cette fois l'élan sublime de la reconnaissance du peuple n'aura pas été étouffé.

La section Lepeletier a secoué le joug insupportable des forcenés anarchistes, elle s'est levée et vous la voyez aujourd'hui réunie en masse au sein de la représentation nationale pour manifester les sentimens de son républicanisme invariable et du courage qu'elle aura toujours pour la conservation de la liberté.

Guerre à mort aux tyrans, aux fourbes, aux fripons, aux aristocrates, aux hommes de sang et à toutes les hordes impures de brigands dévastateurs : ennemis nés de l'espèce humaine; plutôt faits pour habiter avec les anthropophages que pour vivre au sein d'un peuple libre qui a tout sacrifié pour mériter les douceurs de l'égalité et de la fraternité.

Citoyens représentans, n'en doutez pas, ce sont ces furieux qui font pâlir la nature en venant réclamer de vous le retour de la terreur. Vous ne souscrivez pas à cet ordre affreux. Non... vous avez reconnu sous le masque de ces hypocrites cruels, des monstres qui, dégoutés de sang voudroient s'y replonger encore pour se dérober aux regards courroucés de la patrie qui cherche les meurtriers de ses enfants.

Que ceux-là qui demandent la terreur aillent évoquer les ombres de Néron et de Robespierre ou plutôt qu'ils soient engloutis avec leurs mânes épouvantables.

Eh! depuis quand a-t-on vu que la terreur fût la compagne de la liberté. Lorsque vous avez abattu Capet et Robespierre; c'étoit la liberté qui tuait la terreur et lorsqu'aujourd'hui vous terrassez les continuateurs de Robespierre, c'est encore la terreur qui tombe sous les coups de la liberté.

Eh! quoi, représentans du peuple, nos frères, nos amis prodiguent leur sang sur la frontière; ils meurent en souriant à la liberté, pour laquelle ils ont combattu. Ils quittent sans regret la vie parce qu'ils emportent dans la tombe l'espoir d'avoir scellé notre bonheur, et cet espoir serait trompé! Qui donc leur rendra la vie qu'ils n'ont perdue qu'à ce titre? Pour qui seraient leurs sacrifices et leurs triomphes? Deviendront-ils la proie du crime? Non, représentans

(26) P.-V., XLVII, 121-122. *Ann. Patr.*, n° 650; *Ann. R.F.*, n° 21; *C. Eg.*, n° 785; *F. de la Républ.*, n° 21; *Gazette Fr.*, n° 1015; *J. Fr.*, n° 747; *J. Mont.*, n° 1; *J. Paris*, n° 22; *J. Perlet*, n° 749; *M.U.*, XLIV, 332.

(27) *Moniteur*, XXII, 217.

(28) C 322, pl. 1353, p. 16. *Moniteur*, XXII, 217; *Débats*, n° 750, 318-320; *Bull.*, 21 vend.

du peuple, vous le ne voulez pas. Déjà vos mains généreuses ont essuyé les larmes de la patrie éplorée, déjà vous avez étanché le sang qui ruisseloit de tous ses membres, et bientôt rétablie par vos soins salutaires, elle ne se ressentira plus de ses longues douleurs; alors, retrouvant toute son énergie, elle s'écriera, périsse le barbare altéré du sang de son frère!

Citoyens représentans, ce n'est qu'au champ d'honneur que le sang français se plait à couler, mais c'en est fait, la terreur n'est plus; vous l'avez anéantie, recevez donc, pères de la patrie, oui, recevez nos actions de grâces.

Obéissance à la loi, respect et reconnaissance à la Convention nationale; reconnaissance à nos frères d'armes; secours à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins et à tous les infortunés; dévouement sans borne à la patrie: voilà nos sentiments et nos principes; nous avons juré d'y mourir... nous y mourrons.

Citoyens représentans, nous appelons votre surveillance sur la composition actuelle des comités de section. Il y existe beaucoup de meneurs et d'intrigans, le peuple a souvent lieu de se plaindre de la manière dont il est accueilli dans ces comités par des individus qui depuis le commencement de la Révolution occupent ces places et ont contracté l'habitude de régir aristocratiquement. Nous vous demandons en conséquence de vouloir bien faire renouveler ces fonctionnaires aussi souvent que votre sagesse vous le fera juger nécessaire.

Citoyens représentans, nous terminerons en vous remerciant de l'adresse que vous venez de faire au peuple français: nous en avons entendu la lecture hier, et nous y avons reconnu nos propres sentimens et les principes éternels de la vérité, de la justice et de l'amour de la patrie.

La lecture de cette adresse a été souvent interrompue par les cris mille fois répétés de vive la république et la Convention nationale. Le peuple a surtout témoigné sa vive allégresse pour l'assurance que vous lui donnez de rester au poste qu'il vous a confié. Vive la république! vive la représentation nationale.

OLLIVAUT, *président*,
JULLIEN, RAFFY, L. VERUIZ, *secrétaires*.

Réponse du Président :

Les sentimens que vous venez d'exprimer sont ceux que la Convention nationale professe; elle ne souffrira plus que les élans de la liberté soient comprimés par une terreur funeste; sous un gouvernement régulier, il n'y a d'autre terreur que celle qu'inspire aux scélérats le souvenir de leurs crimes.

Que tous les bons citoyens se rallient autour de la représentation nationale; qu'ils suivent ses traces, et bientôt la malveillance déjouée ne souillera plus la terre de la liberté. La Convention nationale vous admet à la séance (29).

Merlin (de Thionville) demande et l'assemblée ordonne l'insertion en entier au Bulletin,

(29) *Bull.*, 21 vend.

l'impression et la distribution aux membres de la Convention de cette adresse (30).

[Cette adresse, souvent interrompue par des applaudissemens, sera insérée au bulletin.] (31)

14

Une députation nombreuse de la section de Mutius-Scævola [Paris] exprime les mêmes sentimens. Elle invoque la liberté des opinions et de la presse; regarde l'Adresse au peuple français comme un moyen de fixer l'esprit public qu'il appartient à la représentation nationale de diriger, et elle repousse le blasphème politique de ceux qui prétendent que ce droit appartient exclusivement aux sociétés populaires, dans lesquelles, disent-ils, réside immédiatement la souveraineté du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin, impression de l'adresse et distribution aux membres (32).

[La section de Mutius-Scaevola à la Convention nationale] (33)

Attachement aux principes, respect pour la représentation nationale, seul point de ralliement que doivent connaître tous les amis de la patrie, soumission entière à ses décrets, République une et indivisible, justice, liberté des opinions et de la presse, guerre à mort aux intrigans, aux factieux, aux hommes de sang qui voudroient rétablir le règne de la terreur, tels sont les sentimens qui animent les citoyens de la section de Mutius Scaevola; telle est la profession de foi que nous venons, en leur nom, faire à votre barre.

En vain l'on s'efforce, en proclamant avec une affectation singulière l'oppression prétendue des patriotes et l'élargissement des ennemis de la Révolution, de faire craindre au peuple d'être bientôt asservi par ces derniers; des allarmes aussi insultantes à la force, à la puissance du peuple, ne sauroient nous intimider. Non, ils ne parviendront point à leur but ceux qui voudroient nous persuader qu'un peuple vainqueur de l'Europe entière liguée contre lui, doit redouter une poignée d'individus près d'être réintégrés, s'ils ne le sont pas encore, dans les prisons, d'où ils ont été tirés sur les sollicitations d'hommes qui n'ont demandé leur mise en liberté que pour avoir un motif de crier à la ré-

(30) *Débats*, n° 750, 320; *Gazette Fr.*, n° 1015.

(31) *Moniteur*, XXII, 217.

(32) *P.-V.*, XLVII, 122. *Ann. Patr.*, n° 650; *Ann. R.F.*, n° 21; *C. Eg.*, n° 785; *F. de la Républ.*, n° 21; *Gazette Fr.*, n° 1015; *J. Fr.*, n° 747; *J. Mont.*, n° 1; *J. Paris*, n° 22; *J. Perlet*, n° 749; *M.U.*, XLIV, 332.

(33) *C* 322, pl. 1353, p. 17. *Moniteur*, XXII, 224-225; *Débats*, n° 751, 325-326; *Bull.*, 21 vend.